

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport présenté par le Directeur régional sur les aspects sanitaires de la dynamique des populations,¹

1. NOTE avec satisfaction que le nombre de demandes d'assistance adressées à l'OMS dans ce domaine va en s'accroissant et que des ressources supplémentaires sont mises à la disposition de l'OMS par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
2. APPELLE L'ATTENTION des Etats Membres sur la nécessité d'intégrer les aspects sanitaires de ces activités aux services de protection maternelle et infantile et aux services de santé généraux et de fournir le personnel supplémentaire nécessaire à cette fin.
3. PRIE le Directeur régional de faire rapport à la vingt-deuxième session du Comité régional sur les progrès réalisés dans ce domaine.

1 Document WPR/RC21/7.